



Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n° 47 du 21.11.2025, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Déborah Büchli, Roch-Philippe Charles, Silvio Keller, Marie-Claude Maillat Jobin, Paul Majcherczyk, Céline Python.

Scrutateurs : Pascal Ruschetta et Tristan Fontannaz.

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 87 citoyennes et citoyens à 19h30 à la salle du bâtiment communal à Mézières.

3 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2025 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Présentation du budget de compte de résultats 2026
3. Planification financière 2026-2030
 - 3.1. Rapport de la Commission financière
4. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 93%
 - 4.1. Rapport de la Commission financière
 - 4.2. Vote
5. Budget du compte de résultats 2026
 - 5.1. Rapport de la Commission financière
 - 5.2. Vote
6. Budget des investissements 2026
 - 6.1. Etude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières - 2^{ème} étape
 - 6.2. Abris bus Berlens et Mézières (Eglise)
 - 6.3. Inventaire des routes communales
 - 6.4. Mise en séparatif Berlens Nord
 - 6.5. Rapport de la Commission financière
 - 6.6. Vote
7. Adoption du nouveau règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique
8. Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
9. Approbation des modifications des statuts du Secours Sud Fribourgeois

10. Informations communales

11. Divers

À 19h30, **M. Daniel Droux**, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Pascal Ruschetta et Tristan Fontannaz.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2025

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal. Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2025 est accepté.

Oui : 85 Non : 0 Abstention : 2

Remerciements à la secrétaire.

2. Présentation du budget de compte de résultats 2026

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles.

	CHAPITRE	BUDGET 2026		BUDGET 2025	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	620,352.35	38,360.00	565,349.00	37,850.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	129,814.65	51,137.20	129,642.00	50,495.20
2	Formation	2,033,975.25	198,060.00	2,037,462.10	200,577.55
3	Culture, sport et loisirs	299,632.05	7,800.00	300,169.25	16,400.00
4	Santé	671,547.65	10,000.00	661,560.70	11,000.00
5	Prévoyance sociale	707,363.05	1,214.10	591,135.90	1,202.90
6	Trafic et télécommunications	376,954.45	16,741.50	373,864.10	11,341.50
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	869,876.10	770,797.55	646,362.30	555,446.00
8	Economie	18,188.00	0.00	18,005.25	0.00
9	Finances et impôts	38,220.65	4,290,635.05	29,469.85	4,288,954.20
Récapitulatif		5,765,924.20	5,384,745.40		
Excédent de charges		381,178.80			

Explication des principales différences.

Administration

Augmentation des jetons de l'exécutif (suite changement de chapitre selon MCH2) : + 5'000.-

Renouvellement tables/chaises abris : + 10'000.-

Salaire service technique : + 25'000.-

Entretien bâtiment communal : + 8'000.-

Ordre et sécurité publics, défense

Pas de différence par rapport à l'année passée.

Formation

Gros poste, quasiment 40% de notre budget, mais plutôt stable.

Augmentation du coût de location des écoles. 2026 est une année pleine : +50'000.-

Cette augmentation est compensée par les réductions des coûts de fonctionnement du Cycle d'Orientation, les transport scolaires, l'entretien de l'école de Mézières et l'accueil extrascolaire.

Culture, sport et loisirs

Rien à signaler.

Santé

Augmentation selon inflation uniquement.

Prévoyance sociale

Transfert de coûts du canton vers les communes : prestations complémentaires AVS/AI : + 96'000.-

Pour l'instant en attente de la votation cantonale, mais ça va vraisemblablement passer.

Augmentation aide sociale : + 18'000.-

Trafic et télécommunications

Peu d'augmentation, sensiblement identique à 2025.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Poste plus problématique cette année.

Achat d'eau à Romont : + 25'000.-. Nous sommes dépendants des gens qui nous vendent de l'eau. Ça va se répercuter sur le montant des taxes, car ce chapitre n'est pas payé par les impôts mais par les taxes.

Remise à niveau du maintien de la valeur qui n'a pas été faite l'année dernière : + 99'500.-

Traitement des eaux usées

Remise à niveau du maintien de la valeur qui n'a pas été faite l'année dernière : + 98'500.-

M. Michel Mettraux demande si cette valeur est une valeur usuelle ou si ça contient une part de rattrapage des années passées.

L'administratrice des finances, Mme Charlène Rosat explique que cette valeur est calculée pour l'infrastructure selon les plans du PGEE et du PIEP.

M. Patrick Richon demande comment le montant pour 2026 a été prévu avec tout ce qui se construit.

M. Daniel Droux informe que l'eau vient de Bulle et qu'ils prévoient d'investir 40 millions dans la rénovation de leur captage et la rénovation des conduites. En revanche, les ressources sont actuellement vraiment suffisantes. La source de Grandvillard n'est quasiment pas utilisée et la prise d'eau dans le lac de la Gruyère également.

Gestion des déchets

Chapitre généré par la taxe également. Sensiblement identique à 2025.

Economie publique

Petit chapitre. Rien à signaler.

Finances et impôts

Sous-chapitre Impôts

Pratiquement identique à l'année dernière.

M. Denis Davet s'interroge. Les chiffres sont identiques à l'année dernière, mais l'année prochaine, le coefficient augmente. Donc ce sont les mêmes chiffres mais grâce à l'augmentation d'impôt.

M. Roch-Philippe Charles répond que des risques ont été pris en surévaluant les impôts exceptionnels, impôts totalement aléatoires. Et qu'aux comptes 2024, il y a eu de grosses surprises. Alors cette année, l'approche a été beaucoup plus conservatrice. Pour arriver à ce volume, on n'est pas dans la surinterprétation ou la surestimation d'entrées aléatoires, mais on a plutôt utilisé le levier d'augmenter les impôts pour arriver finalement au même niveau de rentrée.

M. Cédric Margueron s'étonne également qu'en prenant l'impôt sur le revenu des personnes, il y a une baisse des entrées avec un coefficient d'impôt plus élevé. Si on ramène le coefficient au même niveau qu'actuellement, ça fait globalement une baisse de CHF 400'000.-. Pourquoi globalement une baisse de CHF 400'000.- alors qu'on a plus de citoyens et des salaires nominaux qui n'ont pas diminué ?

M. Roch-Philippe Charles répond que comme déjà expliqué, les impôts exceptionnels ont été surévalués. Là, on a fait une estimation plus tangible et non une surestimation comme les années passées.

M. Cédric Margueron demande ce que sont les impôts exceptionnels.

M. Roch-Philippe Charles répond que ce sont les impôts des années précédentes en raison du décalage dans les taxations. Et s'il y a de l'optimisation fiscale de la part des habitants, le conseil ne peut pas le prévoir. La baisse se reportera alors sur l'année suivante ou les années encore suivantes. De plus, la loi interdit de budgétiser ces montants.

M. Michel Mettraux demande s'il est possible d'avoir les tranches par années pour suivre un peu les risques de fluctuation. Le risque aussi que quelques contribuables majeurs déménagent.

M. Roch-Philippe Charles informe que l'on n'a pas ce genre de statistique et c'est à l'encontre de la vie privée de chacun.

M. Cédric Margueron est surpris par le montant généré par les 33 sociétés du village au concernant les impôts sur le bénéfice des personnes morales. CHF 36'000.- c'est extrêmement faible. Si on augmente le coefficient pour les personnes physiques, pourquoi ne pas le faire pour les personnes morales ? Par cohérence, ça devrait être le cas.

M. Roch-Philippe Charles indique que ça n'amènerait qu'un petit montant de plus.

Chapitre total

À peu de chose près identique à l'année passée.

Conclusion

Avec la provision de revenir au taux de 0.93 qui était en vigueur en 2023, le résultat est un déficit de CHF 381'178.80

M. Christian Guillaume demande si le Conseil a tenu compte des investissements qui seront votés ensuite concernant les charges financières. Quelle sera leur part dans cette augmentation d'impôt ? L'investissement de CHF 50'000.- pour la déchetterie et qui ne sera pas fait a-t-il été annulé ? Et il y a des investissements qui ne se sont pas encore faits, ça coûtera donc plus cher quand ils seront effectués.

M. Charles répond qu'il n'y a qu'un seul investissement qui va avoir un impact sur le budget, parce que les autres seront payés avec des liquidités. Et là, il n'y a pas de frais.

M. Guillaume demande alors ce qu'il en est des amortissements ?

M. Charles répond que les amortissements commencent l'année après l'investissement. Pour des gros investissements comme la mise en séparatif, l'amortissement est déjà calculé dans le budget, car ça doit entrer dans les taxes de l'eau.

Le budget est légèrement négatif mais l'état financier actuel peut le couvrir. Le Conseil est plutôt pessimiste en espérant du positif. La philosophie a été inversée par rapport à l'année précédente.

3. Planification financière 2026-2030

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles.

Pour certains chapitres, l'augmentation a été comptée selon l'inflation, d'autres selon l'augmentation de la population. Pour le reste, ce sont des charges liées. Il n'y aura pas d'augmentation flagrante des revenus. La trajectoire va donc vers le pire, soit entre CHF 800'000.- et 1 million de déficit dans 5 ans. Ce qui est une bonne justification pour une augmentation des impôts

M. Vincent Cron demande ce qui a fait que les impôts ont baissé en 2022.

M. Charles répond que ce sont tous ces impôts exceptionnels qui sont très bien rentrés pendant quelques années. Personnellement, il aurait préféré reconstituer des réserves pour pouvoir se préparer. Mais la décision a été prise et elle a été soutenue par la population à l'époque.

Il y a des communes qui parlent que les 100 points pourraient être dépassés dans les années qui viennent. M. Charles aimerait plutôt optimiser les taxes, c'est-à-dire plutôt regarder comment réduire l'eau, les déchets et reporter certains coûts sur un principe d'utilisateur-payeur, plutôt que seulement reporter ces coûts sur l'impôt.

M. Michel Mettraux demande combien d'année de suite une commune peut être en déficit sans augmenter les impôts.

M. Roch-Philippe Charles informe que c'est tant que la commune peut absorber le déficit annoncé. Mais si on se retrouve deux années de suite avec de gros déficits, on va consommer une bonne partie des réserves et on commencera à avoir du mal à payer les factures.

Plan financier des investissements

Un gros investissement viendra peut-être dans les années 27-28 mais là, on est encore dans l'analyse.

Il n'y a pas de question, la parole est donnée à la Commission financière.

3.1. Rapport de la Commission financière

La parole est donnée au président **M. Denis Davet** qui explique ne pas donner un rapport mais un message sur la gestion des finances de la commune.

Le Conseil communal prévoit dans son budget de résultat 2026 d'augmenter le coefficient des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 8 points, passant de 85 à 93 % de l'impôt cantonal de base. Cette mesure devrait amener un supplément de produit d'environ CHF 250'000.00, elle ne suffira toutefois pas à équilibrer le budget puisque celui-ci présente encore un excédent de charges de CHF 381'000.00.

La Commission financière tient à adresser un message à l'assemblée sur la gestion des finances communales se basant sur l'analyse des budgets passés et futurs. Message qui se conclura par les différentes prises de positions afférentes au rôle de la Commission financière.

Budgets passés (chiffres arrondis)

Si l'on compare le budget de résultat 2026 avec celui de 2021 qui a été établi en automne 2020 par la législature précédente, nous pouvons saisir l'évolution des charges et des produits sur la durée de la présente période législative.

Au total, les charges ont augmenté de CHF 1'732'000.00 soit 43 % et les produits de CHF 1'517'000.00 soit 39 %. A noter que le budget 2021 présentait un excédent de charges de CHF 166'000.00. Il est difficile de comparer l'évolution par chapitre puisqu'avec MCH2, le contenu de ceux-ci a connu des changements. Néanmoins, nous pouvons noter que pour les écoles enfantines et primaires, les charges ont augmenté de CHF 413'000.00. Les charges liées au CO, Epicentre et Bicubic progressent de CHF 194'000.00. Pour les chapitres Santé et Affaires sociales, c'est plus CHF 255'000.00. Les deux chapitres

Administration et Transports et communications, qui sont plus de la compétence de la commune, montrent également une belle progression à CHF 366'000.00. Le chapitre Protection de l'environnement affiche une hausse, quant à lui, de CHF 385'000.00.

Ces hausses de charges, certainement historiques pour une seule législature ont été accompagnées d'une hausse de produits tout aussi exceptionnelle.

Malheureusement, comme démontré, les charges ont augmenté plus rapidement que les produits entraînant un déséquilibre structurel. Celui-ci a été masqué par les excellents résultats des comptes 2022 et 2023 qui ont vu des excédents de produits respectifs de CHF 612'000.00 et CHF 741'000.00.

Mais en 2024, les comptes bouclaient à moins CHF 31'000.00. De ce « mauvais résultat » naissait une incertitude quant à la suite et pose la question centrale aujourd'hui, quel sera le résultat des comptes 2025 et suivants. La réponse à cette question définira les choix politiques, notamment en matière d'investissement, de ces prochaines années.

Budgets futurs (chiffres arrondis)

Dans sa planification financière 2026-2030 qui vient de vous être présentée, le Conseil communal prévoit une augmentation des charges, hors charges d'investissements, de CHF 628'000.00. Pour rappel, l'augmentation de 8 points d'impôts prévue doit rapporter CHF 250'000.00 tout en laissant encore un excédent de charges de CHF 381'000.00. Cela fera donc un million de francs de produits supplémentaires qu'il faudra trouver afin d'équilibrer le compte de résultat en 2030. Pour l'instant, le Conseil communal prévoit des produits en augmentation de CHF 365'000.00 d'ici 2030.

De plus, dans sa planification financière investissements 2026-2030, le Conseil communal prévoit des projets pour environ 10 millions de francs. Par comparaison, du 1er janvier 2021 au 25 novembre 2025, la commune a dépensé un peu plus d'un million de francs pour ses investissements qu'elle a en grande partie, voir en totalité, payés avec ses disponibilités. Avec un montant d'investissement dix fois supérieur, cela ne sera plus possible une fois les réserves épuisées et si les comptes ne dégagent pas d'excédent. Ce qui signifie emprunt bancaire donc intérêts et amortissements. Le montant estimé par le Conseil communal pour les amortissements comptables est de CHF 230'000.00.

En l'état actuel des choses et sous réserve du résultat des comptes 2025 et suivants, la Commission financière peine à voir comment la commune va faire face à ces augmentations de charges courantes planifiées et encore moins comment elle va pouvoir investir autant sur la prochaine période législative.

Prises de positions

Concernant la planification financière 2026-2030, la Commission financière peut difficilement admettre des prévisions qui ne parlent que de hausses de charges alors que la situation financière d'aujourd'hui devrait déjà initier des prises de position politiques fortes afin de contenir l'évolution des charges dans le futur.

Concernant l'augmentation du coefficient fiscal à 93 % de l'impôt cantonal de base, la Commission financière l'admet à des fins préventives au cas où les comptes 2025 et suivants suivraient la tendance des comptes 2024, cela permettra d'éviter une péjoration trop rapide de la situation. Mais selon les projections présentées, elle pense que cela risque fort de ne pas être suffisant à relativement court terme.

Concernant le budget du compte de résultats 2026, la Commission financière remarque des hausses de charges marquées par rapport au budget 2025 dans le chapitre Administration pour CHF 55'000.00, dans le chapitre Affaires sociales pour CHF 116'000.00, essentiellement dues à un transfert de charges canton - communes et une forte correction à la hausse des charges dans le chapitre Protection de

l'environnement pour CHF 215'000.00 dont CHF 115'000.00 pour l'eau potable et CHF 100'000.00 pour l'eau usée. Les autres chapitres restent stables.

Concernant les investissements mis aux votes ce soir et en cohérence avec notre analyse, la Commission financière pense que les décisions sur ces investissements doivent être différées au printemps prochain. Le résultat des comptes 2025 permettra une meilleure vision sur l'évolution des finances communales, ceci concerne principalement la réaffectation de l'ancienne école de Mézières, il serait dommage de voter un crédit de CHF 150'000.00 ce soir, et de se retrouver au printemps avec des comptes 2025 qui feraient douter de pouvoir s'engager dans ce projet qui par sa nature, comporte déjà des risques de maîtrise des coûts. 2026 est également une année de renouvellement des autorités et le nouveau Conseil communal pourrait être mis rapidement dans l'embarras par des décisions prématurées.

M. le Syndic remercie M. Davet et informe l'assemblée des attributions de la Commission financière et de l'assemblée communale. Il annonce également que la Commission financière ne l'ayant pas demandé de manière formelle mais via son message, il est admis que selon l'article 14 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, il sera demandé à l'assemblée pour chaque investissement si elle souhaite le reporter ou le voter directement.

Et vu que le message de la Commission financière sort du cadre habituel, il demande si l'assemblée a des questions.

Questions à la Commission financière

Mme Marie-France Morel demande à M. Davet de combien il faudrait augmenter les impôts pour éviter le pire.

M. Davet explique qu'un point c'est CHF 30'000.- et en 2030, il faudra 1 million. On va donc se retrouver à plus de 100%. La seule chose qui pourrait nous sauver, ce sont de bons comptes 2025.

M. Michel Bourqui s'étonne. La situation était encore saine en 2024, car il y avait encore de bonnes réserves. Pourquoi il semblerait qu'il n'y ait plus rien maintenant ?

M. le Syndic indique que c'est vraiment à cause des impôts en retard. Il y a eu plusieurs fois CHF 500'000.- à 600'000.- qui arrivaient. À la demande de la Commission financière, le Conseil a pris plus de risque dans son budget, malgré le fait de ne pas avoir le droit de budgétiser ces impôts, et l'année passée, il y a eu un déficit. De plus, on commence à payer le CO, le home de Siviriez, et il y a ces charges de l'Etat qui retombe sur les communes. Il y a aussi la scolarisation des enfants à Romont qui coûte plus cher. C'est un cumul de beaucoup de choses.

M. Roch-Philippe Charles ajoute que la commune a encore une réserve de 2,3 millions. Mais si elle descend à moins de CHF 800'000.-, on aura du mal à gérer les entrées et les sorties. Et un prêt a été remboursé.

M. Michel Bourqui demande pourquoi augmenter les impôts plutôt que de garder la dette. Les intérêts coûtent bien moins chers.

M. Denis Davet explique qu'il n'est pas possible de financer le fonctionnement avec un emprunt. On ne peut pas utiliser nos réserves pour ça.

M. Hugues Perroud demande s'il est possible pour une commune d'investir dans l'immobilier par exemple pour faire plus de produits. Il y a des zones comme la Parqueterie où elle aurait pu investir. Est-ce que ça a été réfléchi ?

M. Daniel Droux informe qu'effectivement, une commune peut acheter des actions ou de l'immobilier. Mais est-ce qu'on veut faire de l'argent pour investir sur du long terme ? Ou plutôt l'utiliser pour nos infrastructures ? Car c'est de l'argent public. Mais si la commune avait plus de fortune, peut-être.

M. Roch-Philippe Charles informe que la commune est très peu endettée. Seulement 1 million. Il est vrai qu'elle ne joue peut-être pas assez avec le montant de la dette car le Conseil est assez frileux. Les communes alentours utilisent la dette comme levier, pas Mézières.

M. Droux ajoute que le Conseil a une politique de financement par des liquidités. Ainsi, la dette n'est que de CHF 1'500.- par habitant contre CHF 10'000.- à Ursy par exemple. Et la commune n'a plus de terrain à bâtrir.

Il n'y a plus de question, l'assemblée passe au vote du point 4.

4. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 93%

4.1 Rapport de la Commission financière

4.2 Vote

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 85% à 93 % est acceptée.

Oui : 68 Non : 15 Abstention : 4

L'augmentation du coefficient de l'impôt ayant été accepté, l'assemblée passe directement au vote du budget du compte de résultats 2026.

5. Budget du compte de résultats 2026

5.1 Rapport de la Commission financière

5.2 Vote

Au vote à main levée, le budget du compte de résultats 2026 est accepté.

Oui : 74 Non : 5 Abstention : 8

6. Budget des investissements 2026

Présentation brève des investissements et des chiffres par **M. Roch-Philippe Charles**.

	CHARGES	PRODUITS
FORMATION		
Etude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières	150,000.00	
TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Abris bus Berlens et Mézières (Eglise)	35,000.00	
Inventaire des routes communales	30,000.00	
Route Mézières-Berlens (report)	260,000.00	
PROTECTION ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TERRITOIRE		
Mise en séparatif Berlens Nord	1,880,000.00	
Renouvellement réseau d'eau Mézières (report)	417,570.00	
Rallonge pour le renouvellement du réseau EP (report)	300,000.00	
Récapitulatif		
Excédent de charges	3,072,570.00	

La route Mézières-Berlens est toujours en suspens, car nous sommes en attente des subventions qui se montent à 35%.

L'inventaire des routes communales, c'est pour prioriser les travaux d'entretien plutôt que d'y aller par à coup quand quelque chose doit être fait. Également pour permettre de budgétiser des enveloppes de subventions, planifier un peu mieux et du coup optimiser les coûts.

M. Daniel Droux ajoute que les subventions sont importantes : 35% pour les routes, 35% pour l'adduction d'eau. C'est Grangeneuve qui octroie ces subventions et ils sont submergés. Leurs priorités actuelles, ce sont l'approvisionnement des chalets d'alpage et les dégâts naturels. À présent, le dossier de Mézières est dans la pile prioritaire, mais la pile est grande. On va donc devoir encore patienter. Il explique à nouveau la procédure de vote pour les différents investissements.

6.1 Etude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières - 2^{ème} étape

La parole est donnée à Mmes Marie-Claude Maillat Jobin et Elodie Kolly.

Mme Maillat Jobin résume la situation et l'historique des différentes études, enveloppe du bâtiment, amiante, CECB+, Service des biens culturels, ECAB, chauffage notamment.

Elle rappelle qu'actuellement, seul le 1^{er} étage est utilisé pour l'accueil extrascolaire, selon le souhait des parents.

Le Conseil communal souhaite garder ce bâtiment en mains communales et le transformer.

Mme Kolly décrit les étapes déjà accomplies, puis celles qui sont prévues par la suite. La transformation du bâtiment est estimée entre CHF 3,5 et 5 millions. On est soumis à la loi sur les marchés publics, c'est-à-dire qu'un appel d'offres sera lancé aux entreprises. Ça implique de longues démarches et un long processus. Néanmoins, le processus peut être scindé en deux parties. On pourrait effectuer une phase d'avant-projet et de mise à l'enquête en adjugeant à un bureau d'architecture, de gré à gré. Ensuite, ce sera la phase soumission qui serait sujet à un appel d'offres au marché public.

Ce budget de CHF 150'000.- serait utilisé pour la phase d'avant-projet et la mise à l'enquête, pour assainir et revaloriser ce bâtiment.

M. Patrick Richon demande comment sera revalorisé le bâtiment. Avec des appartements ?

Mme Elodie Kolly répond que l'on va assainir le bâtiment, maintenir l'accueil extrascolaire et revaloriser à travers des fonctions qui sont adressées à la population avec un lieu de vie au rez-de-chaussée. Le bâtiment est protégé, on ne peut pas faire n'importe quoi.

M. Patrick Richon demande encore si la place de jeux existera toujours, car il n'y a pas d'autre place de jeux.

Mme Elodie Kolly indique que c'est le souhait de la commune.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin ajoute que le Service des biens culturels est entré en matière pour ouvrir une fenêtre en porte-fenêtre pour avoir un accès extérieur depuis la zone de restauration. Le premier étage est maintenant dévolu à l'accueil extrascolaire, mais est aussi réfléchi comme pouvant être polyvalent. C'est-à-dire qu'un jour, s'il n'y a plus de volonté pour les parents d'avoir un accueil extrascolaire ici, il doit pouvoir être affecté à d'autres fonctions. Au deuxième étage, il est question de la création de deux appartements de trois pièces, mais qui eux-mêmes peuvent aussi être transformés en locaux alloués à des fonctions professionnelles. Tout ceci dans le but de louer, donc d'avoir des rentrées d'argent.

Un habitant trouve la dette très élevée pour la transformation. Comment sera-t-elle amortie ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin informe qu'il y aura des locations qui vont rentrer. Le but, c'est d'avoir aussi un espace de restauration qui fonctionne bien, car il y a des besoins.

M. Roch-Philippe Charles ajoute que discuter de la rentabilité fera aussi partie du travail d'analyse.

M. Hugues Perroud pense qu'il faudrait avoir une étude sur une variante plus large vu qu'il y a beaucoup de surface à côté avec les places de jeux. Comme avoir du polysport ou un endroit que l'on pourrait transformer en salle de fête pour pouvoir rentabiliser plus. C'est le seul endroit du village où

il y a de la place et il n'y a même pas la possibilité de faire un petit spectacle dans la commune, il n'y a rien. Tant qu'à faire une étude préliminaire, autant faire une étude plus large, quitte à renoncer par la suite. Il donne l'exemple d'autres communes, où ce ne sont pas des choses extravagantes, mais pratiques. Ce serait dommage de passer à côté de proposer quelque chose d'intéressant pour la communauté.

Mme Elodie Kolly explique que cela fera partie du projet global, qu'il faudra revoir l'ensemble de l'organisation des emplacements pour proposer une meilleure circulation. Ce serait intéressant de refaire une séance avec les habitants pour valider le projet avant de lancer le projet.

M. Raphaël Läderach dit qu'avec l'étude d'une extension comme une salle polyvalente, le montant demandé est trop petit.

Mme Elodie Kolly informe qu'il n'est pas question de salle communale. Mais il faudra faire une réflexion globale, pour voir ce qui sera proposé dans cet endroit central du village.

M. Christian Guillaume aimeraient connaître les coûts du bâtiment aujourd'hui et combien il rapportera par la suite.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin répond que tel qu'il est aujourd'hui, il n'y a que des coûts de fonctionnement. Mais plus on attend, plus les coûts seront élevés.

M. Christian Guillaume rétorque qu'il y a déjà des investissements en attente.

Mme Elodie Kolly ajoute qu'actuellement, l'école n'est même plus dans le village. Si on veut plus de vie dans le village, qu'est-ce qu'on veut faire ?

M. Michel Mettraux remarque qu'il faut malgré tout entretenir le bâtiment pour qu'il ne se dégrade pas. Les plans ne sont pas extraordinairement typés, c'est quelque chose de polyvalent. On peut avancer tranquillement et en consultant la population, ajuster le degré qui est attribué aux services publics à l'usage. Et c'est quelque chose qui peut se reconstruire plusieurs fois dans la vie du bâtiment.

M. Marcelo Marra Murça demande à quoi vont servir ces CHF 150'000.- qui sont votés ce soir.

Mme Elodie Kolly indique que ça permet de sélectionner un bureau d'architecture pour établir un avant-projet avec des plans précis qui seront ensuite soumis à la mise à l'enquête.

M. Johannes Hummel estime que CHF 150'000.-, ça paraît énorme pour juste une étude. Et y a-t-il une étude pour les caves ?

Mme Marie-Claude Maillat Jobin répond que c'est pour l'étude et la mise à l'enquête en plus. Et oui, les caves sont prises en compte. Il y aura des locaux de services, techniques et les caves pour les appartements.

Mme Sandrine Rouge estime que ça va être compliqué avec l'AES pendant les travaux.

M. Paul Majcherczyk indique que l'AES sera déplacé dans cette salle ou sous l'église.

Un habitant trouve que 5m² pour une cuisine c'est trop petit et se pose la question de l'attractivité pour un restaurateur.

Mme Elodie Kolly explique que la commune en est consciente. Mais le but premier n'est pas d'avoir un restaurant à proprement parlé.

M. Daniel Droux rétorque qu'il y a effectivement beaucoup d'interrogations. Mais tôt ou tard, ce sera une obligation d'entretenir ce bâtiment et de faire une étude. Combien ça coûtera ? En calculant 5 millions à 1,5% d'intérêts, 2% d'amortissement et 1% de charges, on est à CHF 225'000.-. Un montant de CHF 45'000.- peut être déduit pour la location des appartements, ça coûtera entre 4 et 5 points d'impôt. Mais il y a aussi l'AES. Si l'AES venait à disparaître, il faudra mettre les enfants à Romont. Romont nous comptera alors les charges de leur bâtiment. Et on devra quand même prendre en charge les subventions. Il faut peut-être imaginer y aller par étape. Mais ne rien faire serait dommage. La commune reçoit aussi des courriers qui disent que les gens ne reconnaissent plus le centre du village car il y a du chenit devant certaines maisons. Est-ce qu'on veut laisser aller ce bâtiment ? Il y a déjà les façades qui commencent à devenir délavées. Et c'est CHF 150'000.-, ce n'est pas non plus un montant qui est absolument exorbitant pour les études qui doivent de toute façon être faites.

M. Patrick Richon se demande si on aura droit à des subventions pour ces transformations et si oui, jusqu'en quelle année.

M. Daniel Droux répond qu'il y en aura pour l'isolation, le chauffage. Mais jusqu'à quand, on ne sait pas du tout.

Il n'y a plus de question.

6.2. Abris bus Berlens et Mézières (Eglise)

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Une nouvelle ligne de bus a été créée pour Berlens et il y a un nouvel arrêt pour les enfants à Mézières. Voici la proposition des abris bus pour que ça reste dans le cadre de la zone.

M. Daniel Droux explique que l'on est soumis à des règles particulières par le Service des biens culturels, on ne peut pas faire n'importe quoi. Et c'est une obligation de la part des TPF, ils imposent de mettre des abris bus.

M. Emmanuel Baechler trouve que 60 élèves pour un abri de 6 mètres sur 1 mètre, c'est inutile. Il y aura plus d'enfants à côté que dedans.

M. Droux en convient, mais ailleurs, comme à Arruffens, c'est aussi le cas.

Mme Marie-France Morel demande à quel endroit à Mézières sera placé cet abri bus.

M. Droux informe qu'il sera au bas des escaliers de l'église où il y a les trois cailloux.

M. Lionel Dumas se demande pourquoi n'y a-t-il pas d'abri à l'arrêt de Mézières direction bulle.

M. Droux répond que la commune se pose aussi la question, mais qu'elle n'a pas de réponse.

M. Johannes Hummel demande si cet arrêt est définitif ou provisoire.

Paul Majcherczyk indique que c'est un arrêt définitif, car c'est une ligne de bus normale ouverte à tout le monde, mais uniquement les jours d'école. Pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de bus.

M. Hummel évoque le problème de bouchons énormes dans les deux sens lorsque le bus s'arrête. M. Hummel a eu pas mal de problèmes à l'épo que avec la ligne de visibilité. Maintenant, il y a des voitures qui dépassent le bus et il n'y a plus de visibilité du tout.

M. Majcherczyk explique que tous les enfants auraient dû prendre le bus sur la route cantonale et ça aurait été trop dangereux. Ce sont les services cantonaux qui ont décidé de l'emplacement. De plus, il est prévu de regarder pour mettre la route un sens unique.

M. Hummel informe que lorsque le bus est là, il n'y a aucune visibilité pour sortir en face.

M. Majcherczyk indique que ce n'est que quatre fois par jour.

Mais d'après **M. Hummel**, le temps d'arrêt est plus long que normal.

M. Daniel Droux explique que l'arrêt a été décidé par les TPF et que des aménagements de sécurité seront faits. Ailleurs aussi, quand on suit un bus, on est obligé d'attendre derrière.

Il n'y a plus de question.

6.3. Inventaire des routes communales

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Il a été décidé de mandater une société pour l'étude de l'état de toutes nos routes avec la priorisation des travaux à effectuer. Ça permettra également de demander des subventions et d'avoir un montant global d'investissement.

M. Cédric Margueron demande si ça comprend également les conduites d'eau qui passent en dessous.

Silvio Keller informe que non, il n'y a que le dessus qui est pris en compte. Mais en revanche, il y a aussi tous les chemins.

Il n'y a plus de question.

6.4. Mise en séparatif Berlens-Nord

La parole est donnée à M. Michael Favre du bureau Ribi.

M. Favre présente les aspects techniques du projet. En Suisse, l'évacuation des eaux est régie par plusieurs lois, au niveau fédéral et au niveau cantonal. Les communes ont notamment la responsabilité d'organiser la collecte des eaux usées et aussi leur traitement. Pour cet objectif, chaque commune établit un plan général d'évacuation des eaux. Il faut que les eaux polluées qui seraient de nature à

contaminer les eaux dans lesquelles elles seraient déversées doivent être raccordées à la station d'épuration. Et les eaux non polluées ne doivent en revanche pas parvenir à la station d'épuration. Pour respecter cette contrainte, le système appelé séparatif est mis en place. Avec un collecteur qui récupère les eaux usées des maisons, donc des toilettes, des buanderies, etc pour être traitées. Et un deuxième collecteur qui récupère les eaux de toiture lorsqu'il pleut, les eaux de place, les eaux de route, etc. qui sont considérées comme non polluées et qui peuvent donc être rejetées directement au milieu récepteur, comme les ruisseaux, les lacs, etc.

Actuellement, le système est unitaire. Une grosse canalisation récupère autant les eaux claires que les eaux usées. Ce sont les eaux mélangées. Quand il ne pleut pas, il n'y a que les eaux usées qui coulent dans ce collecteur et qui vont à la Step. Mais lorsqu'il pleut, ces eaux sont aussi collectées et finissent à la Step. Et à ce moment-là, on traite des volumes qui ne devraient pas être traités. Lors de grosses averses, il peut arriver, lors de grosses averses, que la capacité des collecteurs soit dépassée. Pour éviter cela, il existe des déversoirs d'orage qui suffisent comme soupape de sécurité lorsque le réseau n'arrive pas à suivre. Mais le point négatif, c'est que des eaux mélangées peuvent se retrouver dans les cours d'eau.

À Berlens, il existe un bassin de laminage qui est un récepteur pour les eaux claires, dimensionné pour recevoir l'ensemble des eaux claires du village de Berlens, pour ensuite les restituer au ruisseau, de manière graduelle, pour éviter les crues lorsqu'il va trop pleuvoir. Mais il ne récupère que 40% des eaux claires du village et ne fonctionne pas comme il devrait, vu le faible taux de séparatif actuel.

Ce faible taux pose certains soucis sur le réseau.

Lors de grosses averses, des eaux mélangées mais aussi des eaux usées se déversent sur les terrains. Et par endroit, les collecteurs sont abîmés, obturés, etc.

M. Favre explique ensuite le but de ce projet : mettre en conformité les exutoires en fonction de la pollution des eaux. Tout ce qui est pollué est envoyé à la station d'épuration. Les eaux non polluées partent, non plus vers la Step, mais vers le ruisseau. Les collecteurs en mauvais état seront remplacés. C'est un projet important, mais va permettre d'évacuer les eaux dans le respect des lois en vigueur et contribuer à la protection de la nature. Tous les terrains, routes communales et aménagements privés seront remis en état.

Mme Véronique Delacrétaz demande s'il est prévu de coordonner les travaux avec d'autres réseaux ?

M. Favre informe que lors de la mise à l'enquête, les services de télécommunication et d'électricité voient passer le dossier. Ribi leur a déjà demandé s'ils étaient intéressés. Le réseau électrique sera un peu développé. Concernant la fibre optique, ce sera plutôt à l'horizon 2030.

M. Cédric Margueron se demande, par rapport au financement, si la commune a choisi la variante la plus chère, puisque sur le message d'investissement, les offres se situaient entre CHF 1,2 million et CHF 1,8 million.

M. Daniel Droux répond que les offres n'étaient que pour le génie civil, à quoi il faut ajouter les honoraires d'ingénieur, géomètre et frais de mise à l'enquête.

Mme Aline Savio demande à combien se monte la partie unitaire de la commune de Mézières.

M. Daniel Droux répond qu'il y a encore 57% d'unitaire dans la commune. Et avec la clé de répartition, la commune sera fortement péjorée à l'avenir, d'autant plus lorsque toute l'eau ira à la prochaine Step à Autigny.

Mme Marie-France Morel demande si ces 57% englobent Berlens et si ce pourcentage baissera si ce projet est accepté.

M. Droux répond que c'est effectivement pour toute la commune et que ce pourcentage diminuera, mais difficile de dire exactement de combien.

M. Droux informe ensuite des aspects financiers. Le coût se monte à CHF 1'880'000.00 avec un amortissement sur 80 ans, donc des charges annuelles de CHF 58'500.00.

Le financement de cet investissement est estimé à 10 cts par mètre carré. Il y aura une augmentation du prix des taxes, particulièrement dès 2030. Déjà en 2026 avec le rattrapage du maintien de la valeur. En 2027, prise en charge de l'investissement, donc quelques centimes supplémentaires. Et dès 2030,

avec la nouvelle station d'épuration à Autigny à CHF 120 millions, la participation de Mézières passera de CHF 134'000.- à CHF 290'000.-. À ce moment-là, il faudra refaire de nouveaux règlements communaux, car on sera hors cadre des règlements actuels. Pour limiter cette participation à la Step d'Autigny, le but est justement de passer au maximum en séparatif.

M. Denis Davet demande comment ce montant de CHF 58'500.- a été calculé, car lui n'arrive qu'à CHF 20 à 25'000.-.

Mme Charlène Rosat explique qu'il faut ajouter également l'amortissement et un intérêt moyen calculé à 2% en cas d'emprunt. Le montant au bilan est pour couvrir les amortissements. Dès la fin du projet, on prendra sur cette réserve pour couvrir l'amortissement comptable de cet investissement.

Daniel Droux termine en expliquant qu'il avait été question de séparer la partie route de la partie infrastructure. En faisant les calculs, il est apparu que cela venait à 0,06 centimes par mètre carré. Ça n'a donc aucun sens de séparer ces deux points.

Il n'y a plus de question.

6.5. Rapport de la Commission financière

Pas de rapport.

6.6. Vote

M. le Syndic réexplique la façon de voter, à savoir le report de l'investissement, puis dans un deuxième temps l'investissement à proprement parlé.

Etude pour la réaffectation de l'ancienne école de Mézières - 2^{ème} étape

Au vote à main levée, le report de l'investissement à l'assemblée des comptes 2025 est accepté.

Oui : 46 Non : 39 Abstention : 2

Abris bus Berlens et Mézières (Eglise)

Au vote à main levée, le report de l'investissement à l'assemblée des comptes 2025 est refusé.

Oui : 21 Non : 61 Abstention : 2

Au vote à main levée, les abris bus de Berlens et Mézières sont acceptés.

Oui : 76 Non : 5 Abstention : 6

Inventaire des routes communales

Au vote à main levée, le report de l'investissement à l'assemblée des comptes 2025 est refusé.

Oui : 11 Non : 76 Abstention : 0

Au vote à main levée, l'inventaire des routes communales est accepté.

Oui : 78 Non : 7 Abstention : 2

Mise en séparatif Berlens-Nord

Au vote à main levée, le report de l'investissement à l'assemblée des comptes 2025 est refusé.

Oui : 11 Non : 76 Abstention : 0

Au vote à main levée, la mise en séparatif de Berlens-Nord est acceptée.

Oui : 78 Non : 3 Abstention : 6

7. Adoption du nouveau règlement communal sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Il y a pas mal de voiture ventouses et quelques habitants qui n'ont pas de place de parc dans leur immeuble parquent, soit autour du bâtiment communal, soit sur la place en face de l'église. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé la mise en place d'un règlement. Il permettra la mise en place de places payantes. Il sera possible de payer soit par code QR, soit par une application.

M. Michel Mettraux demande quel est le périmètre où s'appliquera le règlement.

M. Keller explique que ce sera autour du bâtiment communal et sur le parking en face de l'église.

M. Natanael Hermenjat demande si Berlens est également concerné, car les places à l'ancienne école sont souvent squattées.

M. Keller informe que pour l'instant, seul Mézières est concerné.

Mais **M. le Syndic** explique que ça pourrait aussi venir à Berlens et qu'il y a la possibilité de l'ajouter par la suite.

M. Christian Guillaume trouve dommage que le règlement ne prévoit rien pour d'autres emplacements, comme les abords de route. Ça devrait faire partie du règlement.

M. Silvio Keller informe que le règlement sur le stationnement ne concerne que les places de parcs. En revanche, le parage aux abords de route est régi par un règlement de police, règlement qui sera proposé à l'assemblée ultérieurement.

M. Roch-Philippe Charles ajoute qu'en cas de parage en dehors des places autorisées, le Conseil communal invite les gens à appeler la police.

M. Christian Guillaume rétorque que, selon le Règlement du Conseil communal, le Conseil communal est en droit et doit intervenir dans ce cas-là.

M. Daniel Droux informe encore des indications de M. Prix et explique que le Conseil communal a décidé de ne pas suivre ses recommandations. Ainsi, il recommandait de limiter le coût des macarons à CHF 257.- par année. Le Conseil communal a décidé de facturer CHF 70.- par mois. Concernant la taxe horaire, il recommandait d'appliquer CHF 1,10.- au maximum, alors que le montant décidé par le conseil est de CHF 2.- de l'heure. Le but est de limiter au maximum le nombre de voitures sur ces places de parc. Et de vendre un minimum de macarons.

M. Michel Mettraux demande s'il existe une exception pour les gens qui se rendent à l'église.

M. Droux explique qu'il y a 3 heures gratuites. Et si une cérémonie devait durer plus longtemps, ce ne serait pas un problème. En revanche, le stationnement se paie 24h/24, mais au maximum CHF 7.- par 24h.

Il n'y a plus de question.

Au vote à main levée, le règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique est accepté.

Oui : 85 Non : 1 Abstention : 1

M. le Syndic s'excuse auprès de la Commission financière de ne pas leur avoir donné la parole pour leur rapport, mais elle recommandait de l'accepter.

8. Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

La parole est gardée par M. Daniel Droux.

De 1985 à 2022, il y avait deux associations, l'AEGN pour la station d'Autigny et l'AIMPGPS pour la station de Romont.

En 2022, l'ABVGN a du être mise en place. C'était une obligation selon les règlements de la confédération.

Actuellement, il y a donc trois associations avec trois clés de répartition différentes.

Le but est de n'avoir plus qu'une seule association, plus efficace et moins coûteuse, avec une seule clé de répartition. L'ABVGN s'occupe actuellement de la réflexion pour le projet de la nouvelle Step à Autigny, projet à CHF 110 millions.

Lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 2 octobre 2025, ces statuts ont été validés. Mais les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association, doivent également les approuver.

La limite d'endettement de CHF 120'000'000.00 sera soumise ultérieurement au référendum obligatoire. Accepter cette limite d'endettement, ce sera accepter la construction de cette nouvelle Step.

Il n'y a pas de question.

Au vote à main levée, l'approbation des statuts est acceptée.

Oui : 86 Non : 0 Abstention : 1

9. Approbation des modifications des statuts du Secours Sud Fribourgeois

La parole est donnée à Mme Céline Python.

Les statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois doivent être adaptés.

Depuis sa création en 2013, l'organisation et les responsabilités de l'association se sont largement développées et ont évolué, ce qui rend nécessaire une révision partielle des statuts afin de mieux refléter son fonctionnement actuel. Les délégués des communes membres ont déjà accepté cette proposition lors de leur séance du mois d'octobre.

Les principaux changements portent sur l'organisation interne, une structure de direction plus efficace, des attributions mieux définies pour les différents organes ainsi qu'une clarification du fonctionnement du service des ambulances et des obligations de servir. L'objectif est d'améliorer la clarté, la répartition des responsabilités et l'efficacité de l'association. À noter qu'il n'y a pas de modification au niveau de la taxe d'exemption.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que les assemblées communales valident à leur tour cette proposition de modification de statuts.

Il n'y a pas de question.

Au vote à main levée, l'approbation des modifications des statuts est acceptée.

Oui : 87 Non : 0 Abstention : 0

10. Informations communales

Transports scolaires

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Il y a quelques soucis de comportement dans le grand bus des 5H-8H. La commune recherche des volontaires pour effectuer les trajets dans le bus. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec M. Majcherczyk directement.

Déchetterie verte - fosse à gazon

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

La déchetterie verte située au Tremblex doit fermer. Un emplacement a été trouvé pour la fosse à gazon, à l'entrée de Mézières en venant depuis Romont.

M. David Berger demande quand sera l'entrée en service.

M. Keller répond que ce sera dès le début janvier.

M. Raphaël Läderach demande confirmation du volume accepté pour les branches à la déchetterie de Berlens. Car si un propriétaire taille sa haie et qu'il ne peut amener que 2 m³ à la fois, il doit garder le reste chez lui et revenir le samedi d'après. Ecologiquement, ce n'est pas la meilleure solution. Et la place d'accès est exigüe, on va se retrouver avec plusieurs remorques en même temps.

M. Keller explique que le but est de ne pas avoir de gros chars qui viennent déverser un gros volume de branches. Il informe également qu'une broyeuse a été achetée et que les branches seront broyées et mises directement dans une benne pour gagner un maximum de place et économiser des transports. La personne arrive avec sa remorque et déverse par terre ses branches, ce n'est pas à lui de les porter dans la benne.

M. Gérard Volery pose la question de ce qui va se passer si beaucoup de monde vient le même jour.

M. Keller informe que c'est malheureusement la seule solution qui reste à la commune.

M. Volery propose de laisser cette benne au Tremblex ou aux abords de la forêt.

M. Keller rétorque que la commune n'a plus le droit d'utiliser ces endroits. Il espère pouvoir garder le couvert existant pour le rangement des barrières à neige, mais ce n'est même pas sûr que cela puisse se faire. Il explique qu'en revanche, pour de gros chars, il existe une entreprise privée aux Glânes, mais bien sûr, payante. Mais pour le simple citoyen, cette solution n'est pas adaptée.

Une habitante remarque qu'il y aura moins d'heures d'ouvertures qu'actuellement à la déchetterie verte et que les paysagistes n'auront pas la possibilité d'aller eux-mêmes déposer les branches.

M. Keller répond qu'ils devront faire comme à Vuisternens, à savoir laisser les branches chez le particulier et c'est le propriétaire lui-même qui ira les amener à Berlens.

M. Michel Mettraux remarque que chaque propriétaire peut aussi faire du compostage chez lui.

L'autre option qui serait juste, c'est que tout soit pesé et demande comment se passe la tarification ici.

M. Keller explique que l'idée de la balance a été évoquée l'année passée, en se rendant au Centre de tri à Romont, mais cette option n'a pas été voulue par le citoyen. Actuellement, ce service est pris en charge par la commune et est financé par la taxe déchets. Il sera actif dès le mois de janvier.

Mme Aline Savio demande si les habitants auront la possibilité de venir chercher des copeaux qui seront faits par la commune, plutôt que d'aller les acheter.

M. Keller informe que personne n'a fait la demande, mais que c'est une éventualité.

M. Daniel Droux ajoute un complément d'information sur le fait de devoir s'éloigner des forêts. C'est à cause de la dissémination des semences. Des laurelles commencent à pousser un peu partout et cela provient justement de ces dépôts de branches. Les agriculteurs ont renoncé à ce projet car il est exigé que 51% des branches proviennent des agriculteurs. La part décisionnelle doit aussi provenir à 51% d'eux. Et c'était le seul moyen de pouvoir faire un dépôt de branche sur un terrain agricole. Sinon, un dépôt de branches doit obligatoirement se trouver sur un terrain constructible. La solution proposée n'est pas la meilleure des solutions, mais c'est la seule que la commune peut proposer en l'état.

M. Mathieu Baldeck demande s'il ne serait pas possible de mutualiser la broyeuse, la faire se déplacer dans le village pour permettre aux habitants de faire leurs copeaux et éviter le transport à Berlens.

M. Droux informe qu'elle sera mise à disposition des agriculteurs ou à des personnes qui peuvent avoir un tracteur avec une prise de force, à l'heure ou à la demi-journée.

Une habitante demande si une personne s'occupera de la sécurité sur la place de la déchetterie pour éviter des accidents, car il y aura du monde en même temps.

M. Droux estime qu'il y aura un peu moins de monde à l'avenir, car il y aura également un écopoint disponible en tout temps à Berlens, comme à Mézières. Et le papier/carton ne sera désormais déposé plus qu'à Mézières. Le responsable de la déchetterie sera également là pour aider et contrôler.

Cabane forestière

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

La cabane est dans sa phase finale. Elle sera à la location pour les citoyens depuis le mois de février. Un règlement a été établi pour son usage et les tarifs.

Mme Huguette Macchione demande pour combien de personnes la cabane est prévue.

Mme Maillat Jobin répond que c'est pour 40 personnes à l'intérieur et 20 personnes à l'extérieur.

Une citoyenne demande le prix de la location.

M. le Syndic informe qu'il y a un tarif préférentiel pour les citoyens de la commune. Ce sera CHF 250.- pour les habitants et CHF 280.- pour les non citoyens, pour une durée de 24 heures. Il y aura aussi la possibilité de la louer CHF 100.- pour un après-midi, pour un anniversaire avec des enfants par exemple. Ce bâtiment est censé s'autofinancer, c'est pour cela que la location est tout de même assez élevée. Mais la première année, ce ne sera que CHF 200.- pour les habitants.

M. Hugues Perroud demande s'il est prévu une inauguration.

M. le Syndic répond que probablement oui. Mais ce seront les sociétés du village qui seront les premiers à l'inaugurer lors de la séance annuelle du mois de janvier.

Elections 2026

M. le Syndic informe que trois Conseillers arrêtent : Marie-Claude Maillat Jobin, Céline Python et lui-même. Et que le dépôt des listes sera possible jusqu'au 26 janvier à midi. Les élections auront lieu le 8 mars et l'entrée en fonction des nouveaux conseillers le 24 avril avec l'assermentation.

La commune fera une liste d'entente communale comme d'habitude.

Il remercie encore Mme Elodie Kolly qui va malheureusement quitter la commune à la fin de l'année pour s'établir dans une commune voisine. Elle a intégré la commission de construction fin 2023 et a rejoint le groupe de travail dédié à la réaffectation de l'ancienne école. Elle s'est investie sans compter. La commune a eu énormément de chance de pouvoir compter sur son talent, sa motivation et surtout sur ses compétences d'architecte. Il y a donc une place à repourvoir dans la Commission de construction.

12. Divers

Patrick Richon demande s'il n'est pas possible d'avoir des cartes pour l'utilisation du compacteur.

M. le Syndic informe qu'avec les nouveaux systèmes, ce n'est plus possible.

Mme Rosy Oberson demande encore s'il est possible de mettre au budget des micros sans fil.

M. le Syndic dit qu'il faudra y penser, car la remarque a déjà été faite.

Il remercie encore le personnel administratif, de conciergerie et voirie, toutes les personnes qui donnent de leur temps dans les groupes de travail, les commissions ou pour de petits boulots et surtout ses collègues du Conseil communal qui s'investissent énormément dans leurs tâches, en plus de leur profession, de leur rôle familial et aussi de leurs loisirs.

Pour finir, il remercie les nombreux citoyens présents et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

M. le Syndic clôt l'assemblée à 22h40.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La Secrétaire

Daniel Droux

Corinne Pichonnat